

Conditions Générales de vente de www.bois-et-granules.com

Dernière mise à jour : 29/09/17

ARTICLE 1 : PREAMBULE

Le site internet en ligne www.bois-et-granules.com est la propriété de la société Eurl Wauthoz Thermique.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive entre la société WAUTHOZ THERMIQUE 1 rue des vignes 02190 GUIGNICOURT immatriculée au registre de commerce de Laon sous le n° 439 995 086 00024 désigné le « vendeur »

Et d'autre part toute personne physique ou morale, ci après dénommé « l'acheteur » souhaitant effectuant une commande via le site marchand www.bois-et-granules.com, que l'acheteur soit professionnel ou consommateur.

L'acquisition d'un bien ou d'un service à travers le présent site implique une acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions de vente. Ces conditions de vente prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la société WAUTHOZ THERMIQUE.

Tout internaute peut prendre connaissance des Conditions Générales de Vente sur le site www.bois-et-granules.com (ci-après le « Site »). Ces Conditions générales de vente pouvant faire l'objet de modifications, les conditions applicables sont celles en vigueur sur le site à la date de passation de votre commande.

ARTICLE 2 : COMMANDE

2.1 Conditions pour effectuer une commande. Vous déclarez être âgé d'au moins 18 ans et avoir la capacité juridique ou être titulaire d'une autorisation parentale vous permettant d'effectuer une commande sur le Site. Toute commande effectuée sur le Site doit correspondre aux besoins normaux d'un ménage.

2.2 L'internaute qui souhaite acheter un produit ou un service doit obligatoirement :

- remplir la fiche d'identification sur laquelle il indiquera toutes les coordonnées demandées ou donner son numéro de client s'il en a un;
- remplir le bon de commande en ligne en sélectionnant les produits ou services choisis;
- valider sa commande après l'avoir vérifiée;
- effectuer le paiement dans les conditions prévues (en cas de paiement par carte bancaire)
- confirmer sa commande et son règlement. La confirmation de la commande entraîne acceptation des présentes conditions de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions. L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction. La confirmation vaudra signature et acceptation des opérations effectuées. Le vendeur communiquera par courrier électronique confirmation de la commande enregistrée.

Si vous utilisez comme mode de règlement le paiement en ligne par carte bancaire, la commande est réputée acceptée par la société WAUTHOZ THERMIQUE après validation du paiement. Les délais de livraison sont applicables à partir du lendemain de la date de réception dudit règlement.

ARTICLE 3 : PRIX TARIFS

Les prix figurant dans le catalogue sont des prix TTC en euros tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande; tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des produits ou des services.

Nos produits faisant partie de la famille des Energies, WAUTHOZ THERMIQUE se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Ainsi, il est précisé qu'en cas de règlement différé par rapport à la commande, les prix annoncés sur le site www.bois-et-granules.com sont valables le jour de la validation de la commande. Sous cette réserve, le prix figurant au catalogue présenté sur le site www.bois-et-granules.com le jour de la commande sera le seul applicable à l'acheteur.

Les prix incluent la participation aux frais de port (livraison en France Métropolitaine uniquement).

En cas de difficulté d'accès au site de livraison identifiée avant toute livraison, une participation aux frais de port pourra être demandée par devis.

La validation de la commande sera alors subordonnée à l'acceptation du devis afférent aux frais de port. Toute commande passée sur le Site et livrée en dehors de la France Métropolitaine pourra être soumise à des taxes éventuelles et à des droits de douane qui sont imposés lorsque le colis parvient à sa destination. Ces droits de douane et ces taxes éventuels liés à la livraison d'un article sont à la charge du client et relèvent de sa responsabilité. Pour les connaître, nous vous conseillons de vous renseigner auprès des autorités compétentes de votre pays.

ARTICLE 4 : DISPONIBILITE

Le client est informé de la disponibilité du produit dès sa saisie de commande. Si toutefois le client souhaitait maintenir sa commande malgré une rupture de stock momentanée, WAUTHOZ THERMIQUE s'engage à tout mettre en œuvre pour fournir le produit dans les meilleurs délais.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE LIVRAISON

5.1 Délais

Les délais de livraison exprimés en jours ouvrables (comptabilise du lundi au vendredi) sont les suivants :

Pour les produits en stock livrés sur palettes ou par colis :

Entre sept et quarante cinq jours sur notre zone de livraisons voir onglet zones de livraisons selon le type d'article.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et correspondent aux délais moyens habituels. La disponibilité effective d'un produit peut varier en fonction des ventes réalisées sur le site, des conditions climatique sur les routes (barrière de dégels), du délai d'approvisionnement variable de nos fournisseurs et de l'approvisionnement des stocks de la société WAUTHOZ THERMIQUE qui ne saurait être tenu pour responsable si le délai indicatif de la disponibilité, des produits ou de leur livraison s'en trouvait modifié.

5.2 Départ des livraisons

Elles s'effectuent depuis le site de Guignicourt (02) ou de chez le transporteur mandaté.

Le client est contacté par téléphone par le transporteur dans le cas de colis sur palette, pour une prise de rendez-vous. Elles s'effectuent par transporteur, du lundi au vendredi de 8h à 18h

Le rendez-vous de livraison est convenu directement entre le client et le transporteur.

5.3 Mode de livraison par une société de transport messagerie par camion porteur 12 ou 19 tonnes :

Le client est également tenu d'informer WAUTHOZ THERMIQUE d'une inaccessibilité temporaire ou totale des lieux (notamment travaux sur la voie publique signalés empêchant l'accès, barrière de dégels).

Si, à défaut d'avoir été averti, le camion se présentait sans pouvoir livrer, le coût d'une deuxième livraison fera l'objet d'une facturation qui sera présenté.

5.4 Prestation du transporteur

S'agissant de colis sur palette, on entend par livraison le dépôt de la marchandise commandée à l'endroit où le camion peut accéder et décharger.

Le déplacement et le rangement des marchandises n'entrent pas dans la mission du transporteur.

Pas de manutention de la palette dans une descente de garage, ni de déplacement sur terrain mou de terre battue ou de gravillons ni de franchissements de trottoirs. La livraison emporte transfert des risques au client concernant la marchandise. Il est indispensable que le client ou toute personne mandatée par lui, soit présente pour réceptionner la commande, étant rappelé que les produits livrés ne doivent pas être soumis aux intempéries (pluie, neige). Il appartient au client de vérifier la conformité de sa livraison.

Toutes réclamations ou réserves pour pertes, avaries ou manquants constatés lors de la livraison doivent être formulés au transporteur sur le bon de livraison et par courrier recommandé, auprès du transporteur dans un délai de trois jours non compris les jours fériés, qui suivent celui de cette opération et dont une copie doit nous parvenir sous un délai de quatre jours, L'absence de réserve lors de la réception des marchandises éteint toute réclamation relative aux défauts ou avaries apparents.

5.5 Retours

Tout retour pour non-conformité ou vice doit être soumis à notre accord préalable. La marchandise devra être retournée dans son emballage d'origine accompagnée du numéro d'autorisation à l'adresse suivante : WAUTHOZ THERMIQUE 1 rue des Vignes 02190 GUIGNICOURT.

ARTICLE 6 : LES GARANTIES

6.1 Les Garanties Légales

Pour les produits achetés auprès du vendeur qui est tenue des défauts de conformité du bien au contrat dans les conditions de l'article L. 211-4 et suivants du Code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du code civil. S'agissant de la garantie des vices cachés, le consommateur peut décider de mettre en œuvre cette garantie au sens de l'article 1641 du code civil et, dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

Il est rappelé que le consommateur dans le cadre de la garantie légale de conformité:

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du code de la consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à vingt quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale pouvant couvrir votre bien.

Tous les produits fournis par le vendeur bénéficient de la garantie légale de conformité selon article L217-4, L217-5, L217-12 et L217-16 du code de la consommation.

Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Le vendeur répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou d'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisé sous sa responsabilité.

Tous les produits fournis par le vendeur bénéficient de la garantie légale prévue par les articles 1641 et suivants du Code civil.

La garantie commerciale s'entend de tout engagement contractuel d'un professionnel à l'égard du consommateur en vue du remboursement du prix d'achat, du remplacement ou de la réparation du bien ou de la prestation de tout autre service en relation avec le bien, en sus de ses obligations légales visant à garantir la conformité du bien.

6. 2 Garantie Légales de conformités

Article L217-4 Créé par Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 - art.

Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des

instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L217-5 Créé par Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 - art.

Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L217-7 Créé par Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 - art.

Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à partir de la délivrance du bien sont présumés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire.

Pour les biens vendus d'occasion, ce délai est fixé à six mois.

Le vendeur peut combattre cette présomption si celle-ci n'est pas compatible avec la nature du bien ou le défaut de conformité invoqué.

Article L217-8 Créé par Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 - art.

L'acheteur est en droit d'exiger la conformité du bien au contrat. Il ne peut cependant contester la conformité en invoquant un défaut qu'il connaissait ou ne pouvait ignorer lorsqu'il a contracté. Il en va de même lorsque le défaut a son origine dans les matériaux qu'il a lui-même fournis.

Article L217-9 Créé par Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 - art.

En cas de défaut de conformité, l'acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien.

Toutefois, le vendeur peut ne pas procéder selon le choix de l'acheteur si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par l'acheteur.

Article L217-10 Créé par Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 - art.

Si la réparation et le remplacement du bien sont impossibles, l'acheteur peut rendre le bien et se faire restituer le prix ou garder le bien et se faire rendre une partie du prix.

La même faculté lui est ouverte :

1° Si la solution demandée, proposée ou convenue en application de l'article L. 217-

9 ne peut être mise en œuvre dans le délai d'un mois suivant la réclamation de l'acheteur ;

2° Ou si cette solution ne peut l'être sans inconvénient majeur pour celui-ci compte tenu de la nature du bien et de l'usage qu'il recherche.

La résolution de la vente ne peut toutefois être prononcée si le défaut de conformité est mineur.

Article L217-11 Créé par Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 - art.

L'application des dispositions des articles L. 217-9 et L. 217-10 a lieu sans aucun frais pour l'acheteur.

Ces mêmes dispositions ne font pas obstacle à l'allocation de dommages et intérêts.

Article L217-12 Créé par Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 - art.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L217-13 Créé par Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 - art.

Les dispositions de la présente section ne privent pas l'acheteur du droit d'exercer l'action résultant des vices rédhibitoires telle qu'elle résulte des articles 1641 à 1649 du code civil ou toute autre action de nature contractuelle ou extracontractuelle qui lui est reconnue par la loi.

Article L217-14 Créé par Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 - art.

L'action récursoire peut être exercée par le vendeur final à l'encontre des vendeurs ou intermédiaires successifs et du producteur du bien meuble corporel, selon les principes du code civil.

Article L217-16 Code de la consommation

Créé par Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 - art.

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Article 1641 du Code Civil

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 alinéa 1er du Code Civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acheteur dans un délai de 2 ans à compter de la découverte du vice.

6. 3 Garantie commerciales des appareils sans installation du vendeur :

La garantie des appareils bois et granulés lors de la vente directe en ligne sans installation est une garantie pièces selon les délais indiqués sur site sans garantie de main d'œuvre, en l'absence d'indication sur les articles du site, les produits ne sont pas garantis. S'il y a une pièce défectueuse sur l'appareil, celle-ci devra être démontée et renvoyée à notre société pour expertise, si elle s'avère défectueuse, nous vous renverrons une pièce neuve, le délai de garantie se terminera selon la date de départ de la facture d'achat.

Le vendeur prendra à sa charge les frais d'expéditions des pièces neuves et défectueuses retournées chez le fabricant pour validation de garantie.

La garantie, enfin, ne peut intervenir si les appareils ont fait l'objet d'un usage anormal ou par manque d'entretien courant incombant à l'utilisateur et par manque d'entretien par un professionnel selon la réglementation en vigueur et les préconisations du fabricant ou par mauvaises installations des poêles selon les réglementations en vigueur (Document technique unifiés fumisterie 24 .1 , 61.1, arrêté du 23/02/09 amenée d'air, document technique d'applications et avis technique des fabricants, norme NF EN 15287 position du terminal) ou par mauvaises qualités ou pollution ou transformation du combustible et ont été utilisés dans les conditions d'emploi autres que celles pour lesquelles ils ont été construits. Elle ne s'appliquera pas non plus en cas de détérioration ou d'accident provenant de la négligence, d'événements climatiques (inondation, foudre, et autres) ou d'une installation électrique non-conforme NFC15-100 (courants de défauts, baisse de tension), d'événements extérieurs (éboulement de mur ou de toiture), de défaut de surveillance ou provenant d'une transformation du matériel ou d'installation de la part du client.

Le conseil à l'acheteur se limite uniquement aux renseignements des caractéristiques techniques des produits lors d'une vente sans installation des appareils et doit aussi renseigner l'acheteur sur les besoins esthétiques et l'informer correctement selon l'utilisation prévue.

En aucun cas au choix de dimensionnement des puissances des appareils en fonction des volumes et déperditions des logements recevant l'appareil et des règles de poses ou d'installations dudit appareil.

6.4 Garantie commerciales des appareils avec installation du vendeur :

La garantie des appareils bois et granulés lors de la vente directe en ligne avec installation est une garantie pièces et main d'œuvre selon les délais de garanties indiqués sur le site selon certaines conditions, la garantie est strictement limitée aux déplacements, remplacement de la pièce et de la main d'œuvre sur place uniquement le jour de remplacement de la ou des pièces reconnues défectueuses par nos services dans le cadre des conditions de garantie indiqués sur le site.

En l'absence d'indication sur les articles du site, les produits ne sont pas garantis.

Dès que l'accord de principe est donné par le vendeur pour le retour de la ou des pièces, celles-ci doivent être commandées et expédiées chez le fabricant, les frais d'expéditions et d'arrivages des pièces sont à la charges du vendeur.

La garantie, enfin, ne peut intervenir si les appareils ont fait l'objet d'un usage anormal ou par manque d'entretien courant incombant à l'utilisateur et par manque d'entretien par un professionnel selon la réglementation en vigueur et les préconisations du fabricant ou par mauvaises installations du poêles selon les réglementations en vigueurs (Document technique unifiés 24 .1 , 61.1, arrêté du 23/02/09, document technique d'applications et avis technique des fabricants, norme NF EN 15287 position du terminal) ou par mauvaises qualités ou pollution ou transformation du combustible et ont été utilisés dans les conditions d'emploi autres que celles pour lesquelles ils ont été construits. Elle ne s'appliquera pas non plus en cas de détérioration ou d'accident provenant de la négligence, d'évènements climatiques (inondation, foudre, et autres) ou d'une installation électrique non-conforme NFC15-100 (courants de défauts, baisse de tension), d'évènements extérieur (éboulement de mur ou de toiture), de défaut de surveillance ou provenant d'une transformation du matériel ou d'installation de la part du client.

S'il y a une pièce défectueuse sur l'appareil , celle-ci devra être diagnostiqué et démontée a nos frais , si elle s'avère défectueuse, nous la remplacerons à nos frais par une pièce neuve.

Le délai de garantie de l'appareil se terminera à partir de la date de départ de la facture d'achat.

6.5 Responsabilité

Notre responsabilité ne pourra être retenue ni en cas de manquement à nos obligations contractuelles du fait d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure ni en cas d'une utilisation des marchandises non conforme à leur destination par le client, ses agents, préposés ou tout tiers. Le vendeur, dans le processus de vente en ligne, n'est tenu que par une obligation de moyens; sa responsabilité ne pourra être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du réseau Internet tel que perte de données, intrusion, virus, rupture du service, ou autres problèmes involontaires.

ARTICLE 7 : PAIEMENT

Les biens livrés demeureront notre propriété jusqu'au complet paiement de leur prix. Le prix est exigible à la commande. Les commandes sont réglées en ligne sur le site web, par carte bancaire, lors de la commande. A la demande du client, une facture est adressée à l'adresse indiquée lors de la commande est établie conformément au tarif en vigueur le jour du passage de la commande.

ARTICLE 8 : RETRACTATION

Conformément aux dispositions des articles L. 221-18 et suivants du Code de la Consommation, le client, personnes physique non professionnelle, dispose d'un délai de quatorze jours ouvrables à compter de la date à laquelle le vendeur est informés de la décision du client de se rétracter.

8 . 1 Modalités d'exercice du droit de rétractation

Pour exercer le droit de rétractation, le client doit notifier sa décision de se rétracter de sa commande par écrit, courrier postal ou par mail à

wauthoz-thermique@wanadoo.fr et retourner tout article ne lui convenant pas, dans son emballage d'origine et en parfait état, propre à sa commercialisation, sans en avoir déballer le contenu.

En conséquence, les articles retournés incomplets, abîmés, endommagés ou salis ne seront pas repris.

Le client pourra demander l'échange ou le remboursement de la commande qui interviendra dans un délai maximum de 14 jours ouvrables à compter de la date à laquelle le droit de rétractation a été exercé, par le même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur . Si les marchandises sont retournées selon la volonté du client, les frais de retour sont à la charge du vendeur.

L'acheteur devra retourner le ou les produits à WAUTHOZ THERMIQUE 1 rue des Vignes 02190 GUIGNICOURT.

ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES

En application de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : Le Client est informé que les données à caractère personnel le concernant, saisies par lui lors de la commande, font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement de sa commande. Ces données pourront également être utilisées à des fins de suivi commercial notamment afin que le Client puisse être informé notamment par courrier électronique des offres commerciales de l'entreprise.

Il pourra toutefois s'opposer à ce suivi en l'indiquant expressément à WAUTHOZ THERMIQUE en écrivant à : WAUTHOZ THERMIQUE 1 rue des Vignes 02190 GUIGNICOURT, WAUTHOZ THERMIQUE est le responsable de ces traitements lesquels ont fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Cela ne concerne toutefois pas le traitement des données fournies au prestataire bancaire chargé par WAUTHOZ THERMIQUE de prendre en charge de manière sécurisée le paiement des commandes par carte bancaire. Seul ce prestataire est responsable du traitement de ces données.

Le Client est également informé que le défaut de saisie par lui des données à caractère personnel obligatoires sollicitées lors du processus de commande décrit ci-dessus en empêche la bonne fin. Les données à caractères obligatoires sont celles dont le champ de saisie est signalé par un astérisque. Le Client est aussi informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification concernant les données à caractère personnel le concernant qu'il pourra exercer en écrivant à : WAUTHOZ THERMIQUE 1 rue des Vignes 02190 GUIGNICOURT

ARTICLE 9 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments du site sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de WAUTHOZ THERMIQUE. Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit exprès de WAUTHOZ THERMIQUE.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

Selon article R. 616-1 du code de la consommation, en cas de litige vous pouvez faire appel au service de médiation régional dont notre société dépend soit :

Yannick JEANNIN mail yannick.jannin@directe.gouv.fr - tél. 03.22.22.42.85 ou

André CLETY mail andre.clety@directe.gouv.fr - tél. 03.22.22.42.

La relation contractuelle entre les parties est soumise à la loi française. Tous litiges relatifs à la conclusion, l'exécution ou la rupture des commandes seront de la compétence selon l'article 10 de la loi applicable et règlements des litiges et l'article R 631-3 du code de la consommation prévoit que l'acheteur peut saisir à son choix, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeure au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.